



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 13 k) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : cartographie

Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est fondé sur de longues consultations menées avec des experts en information géospatiale venant des États membres de toutes les régions. Il souligne l'importance de l'information géospatiale dans le règlement des problèmes humanitaires, environnementaux et de développement et propose la création d'un mécanisme mondial pour examiner les questions importantes relevant de la gestion de l'information géospatiale. Il contient en outre des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information géospatiale, y compris leur cadre législatif, ainsi que sur les principales initiatives prises à cet égard aux niveaux national, régional et mondial. De plus, il se penche sur le besoin urgent d'une meilleure coordination facilitée par l'Organisation des Nations Unies et fait des recommandations précises sur la manière d'aller de l'avant, notamment en créant un comité d'experts de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

* E/2011/100.



I. Introduction

1. Les progrès rapides réalisés dans le domaine de l'information géospatiale et des technologies connexes et la facilité d'accès à cette information et à ces technologies ont fait de ce type d'information un outil précieux dans la planification et la mise en œuvre de la recherche, des politiques et des activités. Dans les divers secteurs de la société, il est de plus en plus reconnu que l'utilisation efficace de l'information géospatiale permet de faire face à beaucoup des problèmes d'aide humanitaire, de paix et de sécurité, d'environnement et de développement qui préoccupent le monde, comme le changement climatique, les catastrophes naturelles, les pandémies, la famine, les déplacements de population et les crises alimentaires et économiques qui appellent, de par leur caractère transfrontalier, des solutions politiques mondiales, régionales et nationales.

2. La construction d'infrastructures pour la collecte, la validation, la compilation et la diffusion des informations géospatiales est aussi importante pour les pays que la construction de routes et de réseaux de télécommunication et la fourniture d'autres services de base. Elle représente un aspect essentiel de l'infrastructure de l'information aux niveaux national, régional et mondial. Il est de plus en plus reconnu toutefois que les principaux obstacles à cette construction ne seront pas d'ordre technique, mais plutôt d'ordre institutionnel et organisationnel, notamment dans la capacité d'amener les pays à coopérer et à apprendre les uns des autres et de promouvoir la collaboration à l'élaboration de normes régionales et mondiales pour l'infrastructure des données spatiales. Ainsi, la promotion de la coopération internationale en matière de développement des capacités, de renforcement des institutions et de transfert des connaissances aux pays qui en ont besoin est un enjeu de développement crucial. L'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations géospatiales mondiales dépendra du degré de coopération entre les pays.

3. Il n'existe pas de mécanisme mondial multilatéral ou intergouvernemental qui puisse jouer le rôle de chef de file dans l'établissement d'un programme visant à développer l'information géospatiale à l'échelle mondiale et promouvoir l'utilisation de cette information pour faire face aux grands problèmes mondiaux, renforcer la communication et la coordination entre les États Membres et entre ceux-ci et les organisations internationales et servir au final d'entité porte-parole de la communauté mondiale de l'information géospatiale. Il est proposé que ce rôle important soit pris en charge par l'Organisation des Nations Unies.

4. Le présent rapport est soumis en application d'une décision que le Conseil économique et social a adoptée à sa session de fond de 2010 dans laquelle il a prié le Secrétaire général de présenter au Conseil, à sa session de fond de 2011, un rapport sur la gestion de l'information géographique¹ au niveau mondial (2010/240). Le présent rapport s'inspire des débats menés à ce sujet par la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et par la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques, par la Commission de statistique à ses sessions de 2010 et 2011, par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et dans le cadre de trois réunions préparatoires du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion

¹ Pendant les consultations menées avec les États Membres, les experts ont recommandé l'emploi de l'expression « information géospatiale » au lieu de l'expression « information géographique », car elle est plus compréhensible et d'usage plus courant.

de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qu'il est proposé de créer auxquelles des États membres ont participé².

5. Le présent rapport passe en revue les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information géospatiale, y compris leur cadre législatif, ainsi que les principales initiatives nationales, régionales et mondiales; traite de la nécessité de créer un mécanisme de coordination mondiale; et formule des recommandations concernant la création d'un comité d'experts et le mandat de ce comité.

II. Activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information géospatiale

6. Depuis 1948, l'Organisation des Nations unies s'emploie à promouvoir une meilleure compréhension de la cartographie, des noms géographiques et de l'information géospatiale parmi les États Membres grâce à la coopération internationale et à l'aide de conférences, de publications, de cours de formation et de projets techniques. Les États Membres ont reconnu qu'il importait d'intégrer l'information géospatiale à la formulation des politiques publiques, à la prévention et à l'atténuation des catastrophes et à la mise en place d'une infrastructure nationale solide en matière d'information.

A. Résolutions du Conseil économique et social sur la cartographie et l'information géospatiale

7. Les résolutions et décisions que le Conseil économique et social a adoptées pour définir le mandat et les activités des conférences cartographiques régionales et du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sont résumées ci-après :

a) En 1948, le Conseil a adopté la résolution 131 (VI) sur la coordination des services cartographiques des institutions spécialisées et des organisations internationales dans laquelle il a reconnu l'importance des cartes pour les activités entreprises à l'échelle mondiale et les avantages de la coordination des services cartographiques de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres. Le Conseil a souligné l'intérêt manifesté par plusieurs gouvernements à l'égard d'un programme coordonné de cartographie internationale;

b) L'adoption par le Conseil des résolutions 476 (XV) en 1953, 556 (XVIII) en 1954 et 1839 (LVI) en 1974 a abouti à la mise en place de conférences cartographiques régionales pour l'Asie et le Pacifique, les Amériques et l'Afrique;

c) Les résolutions successives adoptées par ces conférences ont réaffirmé l'importance de la coopération régionale et mondiale en matière d'information géospatiale et abouti à la création du Comité permanent de l'infrastructure des

² Au total, 24 pays ont participé à l'une au moins des trois réunions : Allemagne, Australie, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Finlande, Guatemala, Inde, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède et Thaïlande.

systèmes d'information géographique (SIG) pour l'Asie et le Pacifique et du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques;

d) Dans sa décision 2010/240, rappelant la résolution 7 de la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, par laquelle la Conférence avait demandé au Secrétaire général d'engager des discussions et d'élaborer, en vue de le présenter à une session future du Conseil, un rapport sur la coordination mondiale de la gestion de l'information géographique, ainsi que la décision 41/110 de la Commission de statistique, par laquelle cette dernière avait prié le Secrétaire général d'établir un rapport présentant une perspective mondiale de la gestion de l'information géographique, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de fond de 2011, un rapport sur la gestion de l'information géographique au niveau mondial.

B. Conférences cartographiques régionales

8. La Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (organisée tous les trois ans; 18 fois depuis 1955) et la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (organisée tous les quatre ans; neuf fois depuis 1976) constituent un mécanisme régional important pour l'échange d'informations entre les autorités nationales chargées de l'établissement des cartes et des levés et les organisations scientifiques internationales actives dans le domaine de l'information géospatiale. Ces conférences se penchent sur les questions essentielles communes qui touchent le travail des organisations nationales de cartographie dans ce domaine.

9. De 1963 à 1990, neuf conférences cartographiques régionales ont été accueillies par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba. En 1997, la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique a été remplacée par le Comité de l'information pour le développement de la CEA et son Sous-Comité de l'information géographique appelé depuis 2009 le Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (CODIST). Le rôle de CODIST consiste à examiner les problèmes et les questions relevant de la technologie de l'information et des communications, de l'information géographique et de la science et de la technologie, à formuler des politiques et des stratégies pour faire face aux problèmes de développement de l'Afrique et à déterminer les priorités. Le Sous-Comité de l'information géographique se réunit tous les deux ans et a récemment beaucoup œuvré en faveur du renforcement de l'infrastructure des données spatiales en Afrique en faisant l'inventaire des données disponibles, en mettant au point un profil de métadonnées pour le continent et en menant des activités de renforcement des capacités humaines. La communauté géospatiale en Afrique a récemment adopté une résolution pour se féliciter de l'initiative de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

C. Noms géographiques

10. Depuis sa première réunion en 1960, le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques s'efforce de promouvoir la normalisation des noms géographiques et les avantages économiques et sociaux qui y sont associés. Les divisions et les groupes de travail géographiques et linguistiques nécessaires ont été créés pour régler les problèmes régionaux et mondiaux particuliers relevant des

aspects techniques et culturels de la normalisation des noms géographiques. Des conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques sont organisées tous les cinq ans (neuf conférences à ce jour, la prochaine étant prévue pour 2012). Dans le cadre des projets qu'il a exécutés récemment, le Groupe d'experts a constitué, par l'intermédiaire de son secrétariat, une base de données multilingue et multiscriturale contenant les noms des pays, des capitales et des grandes villes et accessible en ligne à titre gracieux.

D. Appui de l'Organisation des Nations Unies aux activités géospatiales intergouvernementales

11. Le Département des affaires économiques et sociales, par l'intermédiaire de sa Division de statistique, sert de secrétariat pour la mise en œuvre des résolutions de l'ONU relatives à l'information géospatiale. Le Département encourage l'utilisation stratégique des informations spatiales dans les États Membres dans le cadre des conférences cartographiques régionales pour l'Asie et le Pacifique et pour les Amériques, des conférences sur la normalisation des toponymes et des réunions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Il a déjà élaboré des directives méthodologiques, des cours de formation et des mesures d'assistance technique concernant l'utilisation des outils géospatiaux aux fins des recensements dans les pays en développement.

12. La Section de cartographie du Département de l'appui aux missions est chargée de fournir des services d'information cartographique et géospatiale au Conseil de sécurité et au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, y compris à toutes les missions de l'ONU sur le terrain, pour aider à la prise de décision et répondre aux besoins opérationnels, et d'effectuer des travaux de recherche et des analyses pour contribuer à la prévention des conflits et aux mécanismes de démarcation des frontières internationales. La Section maintient une carte numérique de base avec des données géospatiales organisées en couches d'une couverture mondiale et à petite échelle (1:1 million), qui comprend les frontières internationales, les frontières administratives infranationales, les traits de côtes, les routes, les chemins de fer, les aéroports, les bassins hydrographiques, les nappes d'eau, les zones construites, les zones peuplées et les zones urbaines. Il s'agit des couches fondamentales de la représentation cartographique du monde, des régions et des pays.

13. Lancé en 2001, le projet sur les limites administratives du deuxième niveau offre à la communauté internationale et aux pays une plate-forme de travail pour la collecte, la gestion, la consultation et la mise en commun des données et des informations relatives aux subdivisions administratives jusqu'au niveau infranational pour chacun des États Membres. Ce projet, élaboré sous la direction de l'Organisation mondiale de la Santé, a été remis au Secrétariat de l'ONU pour être désormais financé par la Division de statistique et la Section de cartographie.

14. Dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, la Division de statistique a organisé une série de réunions de groupes d'experts et d'ateliers régionaux et sous-régionaux sur la cartographie des recensements à l'aide du système d'information géographique et d'autres techniques géospatiales et sur le traitement, l'analyse et la diffusion des données relatives aux recensements. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Division a

mis au point un logiciel de cartographie (CensusInfo) que les pays peuvent utiliser gratuitement pour diffuser les résultats de leurs recensements sur CD-ROM ou sur l'Internet.

E. Institutions spécialisées

15. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont mis l'accent sur les activités d'information géospatiale liées à l'utilisation de l'imagerie satellitaire, à l'emplacement des infrastructures et des projets, à la représentation cartographique et à l'analyse de la répartition géographique afin de s'acquitter de leur mandat en ce qui concerne l'aide humanitaire et l'aide d'urgence, la sûreté et la sécurité, la cartographie de la pauvreté, les pandémies et la santé publique, la sécurité alimentaire et l'agriculture, les océans, l'environnement, les ressources naturelles, etc. La plupart de ces entités sont membres du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique créé en mars 2000 pour coordonner les activités et recommander des directives et des politiques en matière d'information géospatiale au sein du système des Nations unies.

III. Faits nouveaux dans le domaine de l'information géospatiale à l'échelle nationale, régionale et mondiale

A. Initiatives nationales

16. Plusieurs résolutions adoptées par les conférences cartographiques régionales ont souligné que la mise en place d'infrastructures nationales opérationnelles de données spatiales accroîtrait la disponibilité et l'accessibilité de ces données pour les organisations gouvernementales, le secteur privé, les universités et le public en général. Ces infrastructures offrent un ensemble structuré qui facilite l'échange de données entre producteurs et utilisateurs et permet d'éviter les reproductions coûteuses de lots de données. Elles assurent également au sein des pays une base commune de données de référence sur laquelle se fonde l'information thématique géospatiale.

17. De plus en plus d'États Membres (y compris l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili et les États-Unis d'Amérique) sont en train de renforcer leur infrastructure de données spatiales nationales et d'améliorer la gestion de leurs informations géospatiales. Des avantages considérables peuvent être tirés d'une bonne gestion des connaissances au niveau intergouvernemental. En outre, beaucoup d'organismes de cartographie et d'information géospatiale, de plus en plus désireux de travailler à l'échelle internationale, ont mené des activités d'échange et de coopération bilatérale. Il est désormais évident que les États Membres ont besoin de partager leurs données d'expérience et d'engager des discussions à la fois politiques et techniques dans le domaine de l'information géospatiale.

B. Initiatives régionales

18. À l'échelle régionale, de nouveaux projets de coopération en matière d'information géospatiale sont en train d'être lancés, à l'image du Système géocentrique de référence pour les Amériques. La région Asie et Pacifique est en

train de mener des activités similaires et d'installer le portail du Mécanisme d'échanges de données spatiales pour l'Asie et le Pacifique. Le Cadre de référence géodésique africain a été établi pour servir de base à la mise en place de réseaux de référence tridimensionnels nationaux et régionaux compatibles avec le Repère de référence terrestre international. En Europe, la sous-commission EUREF de l'Association internationale de géodésie est l'entité chargée de l'entretien du système de référence européen ETRS89.

19. Le Parlement européen a créé en 2007 l'Infrastructure d'information spatiale dans la Communauté européenne (INSPIRE) afin d'assurer la compatibilité des infrastructures de données spatiales des pays membres et de rendre l'accès aux informations géospatiales plus rapide pour la prise de décision au sein de l'Union européenne. Fondée sur les infrastructures d'information spatiale mises en place et utilisées par les membres de l'Union, INSPIRE traite de 34 groupes de données spatiales nécessaires pour les applications environnementales, dont les principaux éléments sont déterminés suivant des règles d'application technique. Ainsi, INSPIRE est l'exemple unique d'une approche régionale réglementée qui est promue par la Commission européenne et d'autres organismes régionaux comme l'Organisation européenne pour l'information géographique.

20. Le Comité permanent de l'infrastructure des SIG pour l'Asie et le Pacifique, le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques, CODIST en Afrique et EuroGeographics, organisation européenne regroupant des institutions nationales de cartographie, d'enregistrement foncier et de cadastre, sont des organismes intergouvernementaux créés pour coordonner les activités d'information géospatiale dans les pays de leurs régions respectives.

C. Initiatives mondiales

21. L'utilisation de l'information géospatiale est en train de devenir l'un des grands objectifs des initiatives lancées au sein de la communauté mondiale. Plusieurs programmes ont déjà été entamés pour la mise en place d'infrastructures de données géospatiales par les gouvernements ou sous l'impulsion d'intérêts militaires ou commerciaux, dans le but d'améliorer la qualité des observations et de l'interprétation, de gérer des quantités considérables de données mondiales et de communiquer les résultats de la recherche relative aux changements mondiaux à la communauté internationale. Quelques exemples de grandes initiatives sont présentés ci-dessous.

Infrastructure mondiale de données géospatiales

22. L'Infrastructure mondiale de données géospatiales est une association à but non lucratif comprenant des institutions, des entreprises et des particuliers du monde entier dont l'objectif consiste à promouvoir la coopération et la collaboration internationales afin d'appuyer le renforcement des infrastructures de données spatiales nationales et internationales de manière à aider les nations à mieux gérer les problèmes sociaux, économiques et environnementaux urgents.

Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre

23. Le Groupe sur l'observation de la Terre composé de 86 pays membres coordonne les efforts internationaux pour la construction d'un réseau mondial de

systèmes d'observation de la Terre. Cette nouvelle infrastructure publique de l'interconnexion est un ensemble diversifié et utilisant de plus en plus d'instruments et de systèmes pour surveiller l'évolution et prévoir l'avenir de l'environnement mondial. Elle soutient les décideurs, les gestionnaires des ressources, les chercheurs et beaucoup d'autres experts et décideurs.

Carte mondiale

24. Le projet de carte mondiale est une initiative de coopération internationale lancée en 1996 grâce à la participation volontaire d'organisations de cartographie nationales et dirigée par le Comité directeur international de la cartographie mondiale et son secrétariat, l'autorité japonaise chargée de l'information géospatiale. Le projet vise à mettre au point des lots de données cadres numériques cartographiques assurant une résolution de 1 kilomètre (échelle 1:1 million) aux spécifications normalisées accessibles à tous à un coût symbolique. Ces lots de données consistent en 8 couches de base (frontières, zones de drainage, voies de transport, centres de population, élévation, couverture territoriale, utilisation des sols et couverture végétale). Actuellement, 181 pays et régions, y compris l'Antarctique, participent au projet. Les données relatives à 71 pays et quatre régions et couvrant 60 % de la superficie ont été publiées et celles qui concernent 64 autres sont en train d'être validées en vue de leur publication future.

Multinational Geospatial Co-production Programme

25. Depuis sa création en novembre 2003, le Multinational Geospatial Co-production Programme (MGCP) travaille pour l'amélioration de la production coopérative internationale et la coordination internationale de données vectorielles numériques (échelle 1:50 000) à l'aide de l'imagerie satellitaire de haute résolution dans les régions prioritaires qui disposent de données insuffisantes. À présent, 28 nations participent au projet³. Tous les producteurs de données de ce programme sont en train d'alimenter le lot de données dans l'International Geospatial Warehouse, qui est créé et entretenu par la United States National Geospatial-Intelligence Agency pour le stockage, l'échange et l'utilisation des informations géospatiales. Le projet devrait se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2011.

Autres initiatives professionnelles

26. La Conférence de Cambridge, organisée par Ordnance Survey du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a lieu tous les quatre ans, avec une réunion intérimaire consacrée à l'échange. La Conférence de Cambridge réunit des présidents d'institutions nationales de cartographie du monde entier afin qu'ils échangent des points de vue et des données d'expérience.

27. Le Joint Board of Geospatial Information Societies⁴ est une coalition de grandes sociétés géospatiales internationales dont la mission consiste à parler au

³ Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Turquie.

⁴ Membres actuels : Infrastructure mondiale de données géospatiales, Geoscience and Remote Sensing Society de l'IEEE, Association internationale de géodésie, Association cartographique internationale, Fédération internationale des géomètres, Union géographique internationale, Organisation hydrographique internationale, International Map trade Association, Société

nom de la profession géospatiale à l'échelle internationale, surtout avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs mondiaux.

28. L'élaboration de normes internationales pour l'échange des données géospatiales et temporelles se poursuit depuis le début des années 1990, essentiellement dans le cadre du Comité technique 211 sur l'information géographique et la géomatique de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de l'Open Geospatial Consortium (OGC) et du Consortium Unicode. Le Comité technique 211 produit les normes internationales à l'aide d'un processus de vote axé sur les pays, tandis que l'OGC est un consortium industriel international regroupant plus de 423 sociétés, institutions publiques et universités qui élaborent et installent des interfaces communes permettant à l'Internet d'assimiler les données géographiques et intègrent la technologie de l'information. Les deux peuvent être considérés complémentaires dans la mesure où les normes de l'ISO constituent la base et que l'application de ces normes est assurée par les spécifications de l'OGC.

IV. Mécanisme mondial pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

A. Mécanisme de consultation mondial

29. La gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale présente actuellement un certain nombre de lacunes.

30. Premièrement, l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas de mécanismes intergouvernementaux en matière d'information géospatiale qui lui permettent de collaborer avec les États Membres pour établir des normes mondiales, mettre au point des outils communs et faire contribuer l'information géospatiale au règlement des problèmes politiques mondiaux. Tous les experts des États Membres reconnaissent qu'il faut créer un mécanisme mondial, à savoir un processus de consultation multilatérale, pour assurer la bonne coordination des travaux entrepris dans le vaste domaine de l'information géospatiale. En l'absence d'un mécanisme de coordination mondial, la fragmentation risque de s'aggraver et de compromettre considérablement le développement des infrastructures de données spatiales nationales et l'utilisation coordonnée de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

31. Deuxièmement, les activités de l'Organisation des Nations Unies ont appuyé les États Membres dans les domaines de la cartographie, de la normalisation des noms géographiques et du déploiement de la technologie des systèmes d'information géographique. Il s'agit de programmes de travail importants que les États Membres ont bien soutenus. Il y a toutefois beaucoup d'autres éléments d'infrastructure de l'information géospatiale que l'Organisation pourrait faciliter, en ce qui concerne notamment la démographie, la santé, l'environnement, la topographie, le cadastre et l'économie. En 1948 déjà, dans sa résolution 131 (VI), le Conseil économique et social avait demandé un programme coordonné de cartographie internationale et reconnu l'importance des cartes pour les activités menées à l'échelle mondiale.

Internationale de Photogrammétrie et de Télédétection et Comité directeur international de la cartographie mondiale.

32. Troisièmement, les diverses initiatives nationales, régionales et mondiales montrent qu'il est essentiel d'étendre le rôle traditionnel de la cartographie et de l'harmoniser avec la gestion de l'information géospatiale et de l'infrastructure des données spatiales pour servir une base élargie d'utilisateurs de l'information qui a besoin non seulement de cartes, mais aussi d'applications et de services basés sur la localisation. Les problèmes mondiaux tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles, les crises alimentaires et épidémiques, les atteintes à la paix et à la sécurité et le besoin d'aide humanitaire nécessitent tous un appui solide pour l'information géospatiale à une échelle mondiale.

33. La création d'un cadre officiel permettrait aux États Membres d'élaborer des stratégies efficaces pour renforcer leurs capacités en matière de gestion de l'information géospatiale, surtout lorsqu'il s'agit de pays en développement, en les aidant à faire face aux problèmes qui préoccupent le monde d'aujourd'hui, qui sont liés entre eux, interdépendants et essentiellement géospatiaux, et qui ont des incidences transnationales et mondiales. La résolution des problèmes tels que les catastrophes naturelles et les pandémies dépendra en grande partie de la qualité des informations géospatiales mises à la disposition des utilisateurs et de la rapidité d'accès à ces informations et des moyens par lesquels les données de base seront gérées et mises en commun.

34. Un tel mécanisme mondial, créé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, permettrait en outre de faire mieux connaître aux politiciens et aux décideurs la portée et l'utilité de l'information géospatiale ou géolocalisée, son puissant potentiel analytique lorsqu'elle est bien intégrée à des systèmes statistiques et à d'autres systèmes d'information et, fondamentalement, l'importance primordiale de la géolocalisation pour le développement social et économique durable.

B. Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

35. Compte tenu des vues exprimées dans le cadre des consultations approfondies menées par les États Membres à l'occasion de diverses réunions informelles d'experts, il est proposé de créer un comité d'experts à l'image du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Ce comité se réunirait une fois par an et serait chargé de déterminer et de coordonner les domaines d'activité et d'élaborer les documents directifs pour consultation entre les États Membres. La Division de statistique, en collaboration avec la Section de la cartographie, a organisé trois réunions préparatoires du comité d'experts de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qu'il est proposé de créer pour consulter les États membres au sujet du mandat et des modalités de fonctionnement de ce comité.

36. Le comité d'experts exercerait les fonctions suivantes :

a) Assurer un cadre intergouvernemental pour l'examen des questions de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, plus vaste que celui qui est proposé aux conférences cartographiques organisées dans la région Asie et pacifique et dans les Amériques;

b) Rapprocher les perspectives régionales et aider à la création d'une communauté mondiale de praticiens;

c) Aider à renforcer l'intégration des informations géospatiales à d'autres types d'informations concernant notamment les statistiques et l'aide humanitaire;

d) Aider à la création d'une base d'informations commune en établissant un dialogue avec la Commission de statistique, la Commission de la population et du développement et d'autres organismes intergouvernementaux spécialisés.

37. Le projet de mandat du comité proposé figure dans l'annexe.

38. En association avec les travaux du comité d'experts, il est proposé d'organiser de temps à autre de nouvelles réunions de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale faisant intervenir diverses parties prenantes à l'échelle mondiale pour qu'un examen et des consultations approfondies puissent être entrepris avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Dans le cadre de ces réunions, les États Membres et les parties prenantes pourraient examiner les questions importantes et échanger des informations, en particulier sur les bonnes pratiques relatives aux instruments juridiques et politiques, aux modèles de gestion des institutions, aux solutions et aux normes techniques, à l'interopérabilité des systèmes et des données et à la mise en commun de mécanismes garantissant l'accès facile et rapide aux informations et aux services géospatiaux. Certains États Membres se sont déjà déclarés intéressés et désireux d'accueillir un forum mondial de ce type⁵.

V. Conclusions et recommandations

39. Beaucoup d'États Membres sont en train d'utiliser l'information géospatiale en tant qu'élément important de la formulation de leur politique nationale. Mais si les pays les plus développés ont réalisé des progrès dans ce domaine, de nombreux pays en développement sont loin d'avoir suffisamment de moyens institutionnels pour tirer parti de l'énorme potentiel des technologies de l'information géospatiale et construire une infrastructure nationale durable. À cela s'ajoute un manque de coopération efficace entre les pays.

40. Les initiatives régionales, comme celles de l'Union européenne pour la création de la directive INSPIRE, celles du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques et du Comité permanent de l'infrastructure des SIG pour l'Asie et le Pacifique pour la mise en place des infrastructures régionales de données spatiales témoignent de l'intérêt d'une telle coopération. Une coopération internationale accrue dans ce domaine permettrait de développer le plein potentiel de l'information géospatiale et des technologies connexes et les rendrait plus utiles et plus accessibles à une vaste gamme d'utilisateurs et de décideurs.

41. Face à l'accroissement rapide de la disponibilité et de l'accessibilité de l'information géospatiale et au besoin d'informations de ce type dans les interventions humanitaires et les opérations de secours en cas de catastrophe, les États Membres se sont rendu compte qu'un mécanisme de consultation mondiale était nécessaire pour régler de manière globale les questions de gestion importantes liées à l'information géospatiale. Un tel mécanisme intergouvernemental serait la

⁵ La République de Corée s'est engagée à accueillir un forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à Séoul, du 24 au 26 octobre 2011.

principale entité de la communauté de l'information géospatiale qui assure la coordination et l'appui sur le plan mondial.

42. Les États Membres et les associations professionnelles internationales se sont déclarés très favorables à l'idée de créer un comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale⁶. La Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique a clairement constaté qu'il n'existait pas de processus de consultation des Nations Unies dirigé par les États Membres pour traiter de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et que les États Membres étaient désireux de se doter d'un tel mécanisme mondial pour élaborer des cadres et des instruments communs et lancer un processus de définition des normes, qui est l'une des missions centrales de l'ONU.

43. Le Conseil voudra peut-être prendre les mesures suivantes pour combler les lacunes dans la coopération mondiale en matière de gestion et de mise en commun de l'information géospatiale :

a) Prendre note du présent rapport et de la nécessité d'agir concrètement afin d'encourager et de renforcer la coopération mondiale dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale, en particulier par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies;

b) Encourager un engagement accru des États Membres, tant sur le plan technique que politique, en créant un mécanisme mondial pour régler les problèmes liés à la gestion et à la mise en commun des informations géospatiales à l'échelle mondiale;

c) Décider de créer un comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale chargé d'exercer les fonctions énumérées dans le mandat proposé (voir annexe);

d) Reconnaître qu'il importe de mener de temps à autre des débats de haut niveau dans le cadre de forums mondiaux;

e) Encourager les États Membres et les organisations internationales à intensifier les efforts aux plans national, régional et mondial afin de faciliter le transfert des connaissances et des compétences susceptibles de renforcer la capacité des pays en développement dans ce domaine.

⁶ Les réunions du comité seraient organisées dans les limites des ressources disponibles et selon la pratique établie à l'Organisation des Nations Unies, à savoir que les dépenses relatives à la participation des experts seraient prises en charge par leurs bureaux respectifs et que les services de conférence seraient limités. Parallèlement, la Division de statistique prendrait des mesures pour créer un fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les travaux du comité et à faciliter la participation des experts venus des pays en développement.

Annexe

Mandat proposé du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

1. Le mandat proposé du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale comporte les objectifs fondamentaux du Comité d'experts, la composition du Comité et le mandat de ses membres, les modalités de présentation des rapports, la fréquence des réunions, les dispositions relatives au secrétariat, la documentation et les besoins en ressources.

2. Les objectifs fondamentaux du Comité d'experts sont :

a) Jouer un rôle de chef de file dans l'établissement du programme de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et promouvoir son renforcement pour relever les grands défis mondiaux (réduction de la pauvreté, développement durable, changement climatique, alerte rapide, gestion des catastrophes, paix et sécurité, qualité de l'environnement, énergie et infrastructures, crises économiques, etc.);

b) Assurer la liaison et la coordination entre les États Membres et entre ceux-ci et les organisations internationales, notamment les conférences cartographiques régionales et leurs comités permanents pour ce qui est des activités touchant la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et montrer les avantages qu'offre une telle coordination;

c) Faire des propositions concernant l'élaboration de principes, de politiques, de méthodes et de mécanismes touchant la normalisation, l'interopérabilité et la mise en commun des données et services géospatiaux, et aider les pays à multiplier les possibilités d'exploitation de l'information géospatiale et des technologies connexes, à les rendre plus accessibles aux divers utilisateurs et à promouvoir leur utilisation;

d) Rassembler les pratiques optimales et les diffuser auprès des organes nationaux, régionaux et internationaux chargés d'établir les instruments juridiques, les modèles de gestion et les normes techniques pour la mise en place des infrastructures de données spatiales, qui constituent l'un des éléments fondamentaux de la gestion de l'information, et faciliter la diffusion de ces pratiques et des données d'expérience auprès des États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

e) Offrir un cadre pour l'élaboration de stratégies efficaces sur la manière de renforcer les capacités de gestion de l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement;

f) Aider à l'organisation de forums de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, établir leur ordre du jour et veiller à leur bon déroulement et examiner les propositions faites dans le cadre des réunions de haut niveau;

g) Donner suite aux propositions issues des débats menés dans le cadre des forums de haut niveau.

Composition et mandat des membres

3. Le Comité d'experts serait constitué de spécialistes venant de tous les États Membres et des experts d'organisations internationales y participeraient en tant qu'observateurs. Les experts seraient choisis dans les domaines de spécialisation interdépendants de l'établissement des levés topographiques, de la géographie, de la cartographie, de la télédétection, des systèmes d'information territoriale, maritime et géographique et de la protection de l'environnement de manière à éviter d'avoir à recruter des consultants et à assurer l'équilibre géographique et la parité entre les sexes. À chaque session, le Comité élirait deux coprésidents parmi ses membres. Le Comité pourrait en outre créer, s'il le faut, des groupes de travail ou des sous-comités informels chargés d'examiner des questions particulières liées à son programme de travail.

Modalités de présentation des rapports

4. Le Comité d'experts ferait rapport au Conseil économique et social.

Fréquence des réunions

5. Le Comité d'experts se réunirait une fois par an.

Secrétariat

6. Le secrétariat du Comité d'experts serait assuré par le Département des affaires économiques et sociales de la Division de statistique et par la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions.

Documentation

7. Les documents requis pour les réunions seraient notamment l'ordre du jour et les rapports précédents du Comité d'experts, les notes thématiques élaborées par les groupes de travail ou les sous-comités, les notes du secrétariat et les autres documents pertinents présentés par des experts ou des groupes d'experts extérieurs.

Besoins en ressources

8. Les activités du Comité d'experts seraient menées dans la limite des ressources disponibles, sans aucune incidence sur le budget.